

Crèche/XIV^e

Privés de récré à cause d'antennes-relais



26 BIS, RUE DU FAUBOURG-SAINT-JACQUES (XIV^e), HIER. La direction de la crèche a interdit aux enfants l'accès à leur cour de récré, située sur une terrasse, à trente de mètres d'antennes-relais. (LP/R.D.)

DES ANTENNES-RELAIS de téléphones portables menacent-elles la santé des quarante-quatre bambins de la crèche Saint-Jacques ? En tout cas, la direction de l'établissement — qui accueille les enfants des personnels de l'hôpital Cochin — a décidé d'interdire aux enfants l'accès à leur cour de récréation, située sur la terrasse du 26 bis, rue du Faubourg-Saint-Jacques (XIV^e). La raison ? Elle se trouve à une trentaine de mètres seulement de plusieurs antennes de téléphonie mobile.

Tout débute il y a près d'un mois. « Des personnels de la crèche se sont plaints de maux de tête quand ils allaient sur la terrasse, se souvient l'une des mamans. Nous avons tout de suite pensé à ces antennes (NDLR : installées entre 2000 et 2007)... » Mercredi 27 février, à la demande de l'association Robin des toits — spécialiste en matière de sé-

curité sanitaire dans les technologies sensibles —, une étude est menée par le Centre de recherche et d'information indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques (Criirem). Avec 4,07 volts/m sur la terrasse et 2,48 v/m dans les locaux du personnel, ces résultats sont jugés « inquiétants ».

« Un gros risque sanitaire »

« Les enfants sont en danger, estime Etienne Cendrier, de Robins des toits. Il y a un gros risque sanitaire. » La direction de la crèche — qui a refusé de répondre à nos questions — décide alors de fermer la cour de récréation, zone la plus exposée aux ondes. Alertée, la mairie de Paris ordonne le calcul d'autres mesures. « Allant de 0,1 v/m à 3 v/m, elles sont en dessous du niveau préconisé par la charte parisienne du téléphone

mobile, mais nous allons refaire des analyses approfondies, assure l'entourage du maire de Paris. Si elles se révèlent supérieures à la charte, nous imposerons aux opérateurs de changer l'orientation des antennes ou de les démonter. »

Cette éventualité ne semble pas apeurer l'Association française des opérateurs mobiles (AfoM). « Selon toutes les autorités sanitaires, il n'y a pas de danger à vivre près d'une antenne-relais, indique l'un de ses représentants. Et la charte en question n'a aucun fondement scientifique. »

Ces arguments ne rassurent nullement les parents. « Nous sommes très inquiets pour nos enfants et pour le personnel, affirme une maman. Nous ne nous laisserons pas faire. Les maternités de Cochin et de Port-Royal ainsi que deux autres crèches sont aussi menacées par ces antennes-relais... »

RAPHAËL DOMENACH